

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROTALIER

Nombres de membres 11  
En exercice 11 Séance du 02 Mai 2024  
Présents 11 -----

Date de la Convocation L'an deux mil vingt-quatre et le deux Mai  
19/04/2024 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,  
Date de l'affichage s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
03/05/2024 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUTTER, Maire :

Objet de la délibération  
Participation à la protection Sociale complémentaire  
Présents : BOUTTER Jean-Pierre, GIROD Claude, BUGUET Christophe, CACHOT Jacques, CANQUE Richard, BOISSON Anthony, LABET Alain, FERRAND Emilie, MULLOT Guy, HOUTART Isabelle, CANQUE Juliette

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Jacques CACHOT

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,  
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
VU la loi n°2007-148 du 02 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;  
VU la loi n°2009-972 du 03 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;  
VU les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
VU l'avis du Comité Technique Paritaire ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, décide :**

- de participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle inférieure à 10 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Fait et délibéré,  
A ROTALIER le 02 Mai 2024,  
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,  
Jean-Pierre BOUTTER



Le Secrétaire,  
Jacques CACHOT